



RESTAURANTS

Réunion d'information vendredi 25 mars 1977 à 17 h 30, dans l'amphithéâtre principal

Le texte que nous publions ci-dessous est de M. G. Vanderhaeghe, Président du Comité de surveillances des restaurants; il n'engage que son auteur.

En vue de cette réunion, nous croyons utile de rappeler en bref l'essentiel du nouveau cahier des charges des restaurants.

1. Après avoir envisagé différentes possibilités, l'Administration et l'Association du personnel sont tombées d'accord pour continuer à confier l'exploitation des restaurants du CERN à des concessionnaires privés, sous l'entière responsabilité financière de ces derniers.
2. Hormis les prestations officielles, il a été convenu de distinguer deux catégories de prestations à l'intention du personnel du CERN : les prestations courantes (obligatoires), destinées à couvrir les principaux besoins, et les prestations facultatives, laissant aux restaurateurs une certaine initiative et offrant à la clientèle un choix supplémentaire.
3. Les prestations courantes comprennent notamment : 2 plats du jour, des boissons accompagnant les repas et les services de pause-café deux fois par jour dans les différentes Divisions du CERN. Les prix de vente de ces prestations sont imposés, sur la base d'une évaluation de leurs prix de revient réels pour les restaurateurs. Les charges supportées par le CERN n'entrent pas en ligne de compte ; la subvention indirecte qu'elle constitue bénéficie donc automatiquement et intégralement à la clientèle.
4. Les prestations facultatives comprennent notamment : des plats à la carte et les articles vendus à toute heure aux bars des deux principaux restaurants. Les prix de vente de ces prestations sont régis par les règles et usages commerciaux en vigueur dans la région (Genève et Pays de Gex). Toutefois, pour tenir compte, ici aussi, des conditions d'exploitation particulières des restaurants du CERN, des prix plafond sont fixés, en déduisant des prix pratiqués à l'extérieur une fraction équivalente à celle que représente l'ensemble des charges supportées par le CERN par rapport au chiffre d'affaire total des restaurants.
5. Les nouveaux tarifs une fois établis seront révisibles annuellement. Pour les prestations courantes, la révision se fera au niveau de l'évaluation des prix de revient; pour les prestations facultatives, on appliquera les indices officiels de la restauration à Genève et en France.

STAFF COUNCIL

The Staff Council met on the 17th March 1977 and heard a report on the work of the Executive Committee. The Nursery School will be moved from its present site, to the old restaurant building 562 at the request and cost of the Administration. This move was made necessary by the construction near the existing School of a water chlorination unit.

A short term loan to the Yachting Club has also been accepted.

The report of the Working Group on Staffing Policy led to an animated discussion and it was agreed the Working Group would prepare a further draft taking into account all comments received. The Council were informed there were 13 cases of non-renewal of contract who had contacted the Staff Association. The Council approved new rules of procedure and agreed to send a delegation to the next Council meeting of FICSA (Federation of international civil servants associations). Finally all delegates were encouraged to find candidates for the forthcoming elections.

COMMUNIQUE

Remerciements : L'Association du personnel remercie vivement le Fogolâr Furlan di Ginevra et le prie de transmettre ses remerciements aux choristes, venus du Frioul, pour les récitals qu'ils ont aimablement donnés la semaine dernière.

M. HENNY ouvre la séance à 17 h 10 en rappelant que l'Assemblée initialement convoquée pour le 2 mars a dû être reportée d'une semaine, le quorum n'étant pas atteint.

1. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

M. DEKKERS est élu Président de séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté

3. APPROBATION DES PROJETS DE PROCES-VERBAUX

- Assemblée générale ordinaire du 8 avril 1976

- Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 1976

Les procès-verbaux des deux assemblées sus-mentionnées sont approuvés.

- Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1976

M. LUTHER signale qu'à la 9ème ligne de la page 22 du Bulletin il convient de lire : "M. ROUET aurait préféré ...".

Le procès-verbal de l'Assemblée sus-mentionnée, ainsi amendé, est approuvé.

4. ELECTIONS POUR L'EXERCICE 1977 / 1978

- Scrutateurs de l'Association du personnel

Sont élus scrutateurs, à l'unanimité :

BASTARD Jean	EF	MEMBRARD Fernand	SB
BERTRAND Jean-Claude	EP	MERLINO Angelo	SPS
GUILLET Joseph	PS	REGIN Daniel	ISR
HUBER Jean-Paul	EF	RENOU André	PS
MARAIS Odette Mme	DD	ZAPF Werner	PE

- Vérificateurs des comptes de l'Association

Sont élus vérificateurs des comptes, à l'unanimité : MM. J. BLONDEL et W. SEIDL.

5. RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU CONSEIL DU PERSONNEL

M. BENOT indique qu'avec le soutien de la Direction nous avons procédé à une analyse de besoins en matière de formation auprès des mécaniciens. L'analyse s'est bien déroulée. Le service de l'enseignement, avec le soutien de l'Association, entreprend d'organiser les formations qui en découlent.

C. ROY signale que si la situation financière du Jardin d'enfants n'était pas aussi bonne que les années passées, il y avait à cela plusieurs raisons, notamment le réajustement des salaires des jardinières. En effet il est normal que l'Association adapte leurs salaires à l'augmentation du coût de la vie quand l'Association le demande au Comité des finances pour les membres du personnel du CERN.

Plusieurs membres de l'assistance ayant fait part du mécontentement général provoqué par la forte majoration du prix du café et du thé dans les restaurants du CERN, et la position prise sur ce point par le Comité de surveillance des restaurants, l'Assemblée approuve, à la suite d'une longue discussion, la proposition du Président de l'Association du personnel d'organiser, le 25 mars, une réunion d'information sur ce problème.

Le rapport d'activité annuel du Conseil du Personnel est approuvé.

6. RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Après avoir entendu les explications de M. Roy sur les conditions du prêt accordé par l'Association au Club Choeur et Orchestre pour l'acquisition d'un piano et de M. Benot sur les modalités d'inscription au bilan du produit des cotisations, l'Assemblée approuve les deux rapports.

7. TAUX DE COTISATION ET PROJET DE BUDGET PROPOSES POUR L'EXERCICE 1977-1978

L'Assemblée approuve pour l'exercice 1977-1978 un taux de cotisation de 1 pour 1000 du traitement de base annuel ainsi que le projet de budget.

8. COMPOSITION DES GROUPES ELECTORAUX

M. P. LEFEVRE estime que, dans les groupes où les candidats à l'élection sont nombreux, il serait utile que ceux-ci se présentent non plus en ordre dispersé mais par paires - représentant et suppléant - afin d'assurer une meilleure cohésion de l'équipe ainsi constituée.

M. HENNY déclare que le Conseil étudiera attentivement cette suggestion intéressante qui implique une modification des Statuts sur laquelle seule l'assemblée générale est habilitée à se prononcer.

L'Assemblée approuve la composition des groupes électoraux.